



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# **BOURSE** **POUR LES FORMATIONS** **SANITAIRES** **ET SOCIALES**

**Pensez-y dès maintenant !**



## VOUS SUIVEZ UNE FORMATION DANS UN ÉTABLISSEMENT SITUÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

---

### Pouvez-vous bénéficier d'une bourse régionale ?

La bourse régionale est attribuée sous condition de ressources. Elle vous concerne si vous êtes élève ou étudiant non salarié inscrit dans un établissement de formation agréé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

#### FORMATIONS SANITAIRES

- Aide-soignant
- Ambulancier
- Auxiliaire de puériculture
- Ergothérapeute
- Infirmier
- Infirmier de bloc opératoire
- Manipulateur en électroradiologie médicale
- Masseur-kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Pédicure-podologue
- Préparateur en pharmacie hospitalière
- Psychomotricien
- Puéricultrice
- Sage-femme
- Technicien de laboratoire médical

#### FORMATIONS SOCIALES

- Accompagnant éducatif et social
- Assistant de service social
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- Educateur technique spécialisé
- Moniteur éducateur
- Technicien de l'intervention sociale et familiale

#### Bourse alignée sur celle du CROUS

Consultez le règlement d'attribution de la bourse régionale pour les formations santé-social

---

Plus d'info sur [auvergnerhonealpes.fr/aides/obtenir-une-bourse-pour-suivre-une-formation-dans-le-secteur-sante-social](https://auvergnerhonealpes.fr/aides/obtenir-une-bourse-pour-suivre-une-formation-dans-le-secteur-sante-social)

Consultez le règlement d'attribution et la foire aux questions.

---

## Comment calculer votre bourse régionale ?

**La bourse régionale est calculée en fonction des plafonds de revenus et selon votre situation personnelle et familiale.**

**Elle est versée chaque mois.**

Votre demande de bourse sera étudiée sur la base de votre avis d'imposition (ou celui de vos parents).

Grâce au simulateur, vous pouvez vérifier si vous avez droit à une bourse et estimer son montant.

Ce montant est donné à titre indicatif et la simulation ne constitue pas un dépôt de demande.

---

## Comment déposer votre demande de bourse ?

**1**

Rendez-vous sur le site internet de la Région pour saisir votre demande de bourse.

**2**

Créez votre compte personnel avec une adresse électronique valide. Si votre compte est déjà créé, connectez-vous à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe.

**3**

Pour déposer une demande en ligne, munissez-vous du code d'accès fourni par votre établissement de formation et des pièces nécessaires à la constitution de votre dossier, en version numérique.

**4**

Suivez en ligne l'avancement de votre demande de bourse en vous connectant à votre compte personnel.

---

---

# Mémo perso

Code d'accès

.....

Identifiant de connexion

.....

N° de dossier

.....

## RENSEIGNEZ-VOUS

- Auprès du secrétariat de votre établissement de formation
- Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction de la santé, du handicap et de l'action sociale :
  - [aidesfss@auvergnerhonealpes.fr](mailto:aidesfss@auvergnerhonealpes.fr)
  - 04 26 73 33 33

---

[auvergnerhonealpes.fr/aides/  
obtenir-une-bourse-pour-suivre-une-formation-dans-le-secteur-sante-social](http://auvergnerhonealpes.fr/aides/obtenir-une-bourse-pour-suivre-une-formation-dans-le-secteur-sante-social)